



UD FO 37

REVUE DE PRESSE

Semaine 38 du 17 au 22 septembre 2018

PATRONAT

Medef : Une nouvelle organisation resserrée et paritaire

Sur proposition du président, Geoffroy Roux de Bezieux, le Conseil exécutif s'est prononcé sur la nouvelle organisation du Medef. Le nombre de commissions a été fortement réduit de 27 à 14 pour plus d'efficacité et de cohérence. Pour la première fois, leur gouvernance est pleinement paritaire avec la constitution pour chaque commission d'une co-présidence.

Une priorité est donnée aux travaux d'anticipation, avec la création de 3 nouvelles commissions : nouvelles responsabilités entrepreneuriales, mutations technologiques et impacts sociétaux et enfin croissance et territoires. Cette priorité destinée à alimenter le « Medef de propositions » sera renforcée par la création début 2019 du « Lab Medef », un Think Tank indépendant destiné à renforcer la capacité prospective de l'organisation. Enfin le Medef innove avec la création d'un Conseil exécutif composé à parité d'entrepreneurs et d'entrepreneuses de moins de 40 ans.

Par ailleurs, Patrick Martin, président-délégué et trésorier du Medef, sera en charge de la réforme du Medef et coordonnera les travaux des commissions économiques dans les domaines Economie, Fiscalité, Territoires et Adhérents.

Cette nouvelle organisation des travaux du Medef entend donc simplifier et professionnaliser l'organisation, concentrer les priorités, diversifier les points de vue et incarner une organisation tournée vers l'avenir. Elle repose sur plusieurs principes clairs : parité, gouvernance resserrée, priorités clairement fixées, mandat d'un an renouvelable, reporting direct au Conseil exécutif. Voici la liste des commissions et des binômes.

Repenser l'avenir et le temps long

1) Nouvelles responsabilités entrepreneuriales :

Dominique Carlac'h & Aziz Senni

2) Mutations technologiques et impacts sociétaux :

Christian Nibourel & Amélie Oudéa-Castera

3) Croissance et territoires :

Jacques Chanut & Sophie Garcia

Assurer notre rôle d'influence

4) Fiscalité :

Yves Dubief & Nathalie Sénéchault

5) Economie, compétitivité et finance :

Jacques Creyssel & Marie-Claire Capobianco

6) Nouveau dialogue économique :

Pascale Auger & Alexis Bourdon

7) Réforme publique et simplification :

Nomination à venir & Eric Malenfer

8) Innovation :

Anne Lauvergeon & Patrick Errard

9) Transition écologique et économique :

Gilles Schnepf & Nomination à venir

10) Europe et International :

Bernard Spitz & Viviane Chaine-Ribeiro

11) Réforme de la protection sociale :

Claude Tendil & Elisabeth Hubert

12) Dynamique du marché du travail et de l'emploi :

Hubert Mongon & Anna Notarianni

13) Education, formation et compétences :

Marie-Christine Oghly & Max Roche

Transformer et animer le Medef

14) Animation du réseau des adhérents :

Jean-Luc Monteil & Catherine Tissot-Colle

GOUVERNEMENT

Le gouvernement desserre l'étau sur les dépenses d'assurance-maladie 17/09/2018 AFP

L'exécutif va annoncer un objectif national de dépenses d'assurance-maladie « d'investissement », de 2,5 % en 2019 au lieu de 2,3 % initialement prévu. Une rallonge de 450 millions d'euros pour mener la réforme du système de soins.

Une rallonge pour la santé. Selon nos informations, l'Objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) va être relevé pour 2019 : la hausse des dépenses pourra atteindre 2,5 %, alors que la tendance du quinquennat devait initialement être de 2,3 %, conformément au programme électoral du candidat Macron. Le président de la République devrait profiter de la présentation du plan de transformation du système de santé ce mardi.

Macron délivre son ordonnance pour le système de santé "des 50 années à venir" AFP,

18 septembre 2018

Emmanuel Macron a présenté mardi une réforme censée renforcer l'offre de soins "pour les 50 années à venir" avec un investissement de 3,4 milliards d'euros d'ici à 2022 et la suppression du numerus clausus en 2020.

"Notre système de santé ne souffre pas d'abord d'un problème de sous-financement. Il pêche par un vrai handicap d'organisation", a estimé le chef de l'État qui a souligné le "risque d'implosion" de l'hôpital.

Urgences "engorgées", psychiatrie "en crise", étudiants en médecine "qui souffrent": après des diagnostics alarmants, M. Macron a présenté sa réforme comme "un des piliers" de "l'Etat-providence du XXIe siècle" qu'il avait déjà voulu "refonder" lors de la présentation de son plan de lutte contre la pauvreté, il y a moins d'une semaine.

Cet acte II de la rentrée sociale du président comporte une cinquantaine de mesures, dont **la suppression de l'emblématique numerus clausus et de la première année commune aux études de santé. Le redoutable concours qui a traumatisé des générations** d'étudiants, qualifié d'"absurdité" par le président, ainsi que les quotas de places en médecine, pharmacie, dentaire et maïeutique (sages-femmes), auront disparu en 2020.

"Regagner du temps médical"

Dans l'immédiat, l'exécutif veut "regagner du temps médical" et met la main à la poche pour y parvenir.

Les crédits de l'assurance maladie augmenteront de 2,5% l'an prochain, soit près de 400 millions d'euros supplémentaires. Le plan global sera doté d'un budget de 3,4 milliards d'euros d'ici 2022.

Dans le détail, près de 1,6 milliard d'euros sera consacré à "la structuration des soins dans les territoires", 920 millions à l'investissement hospitalier, 500 millions à la "transformation numérique" et 420 millions à "l'évolution des métiers et des formations".

Ces moyens financeront la création de 4.000 postes d'"assistants médicaux", censés "décharger" les médecins des tâches administratives et de certains actes simples. M. Macron en a promis "autant que de besoin", afin d'inciter les médecins à travailler en groupe ou au sein d'une équipe de soins.

Avec ce temps médical "regagné", ils seront priés d'accepter de nouveaux patients et d'assurer des consultations sans rendez-vous en journée, jusqu'à 20H00. En revanche, le président s'est refusé à recourir à la "contrainte" pour obtenir des tours de garde les nuits et les week-ends.

Au-delà, il souhaite que "l'exercice isolé" de la médecine de ville "disparaisse" d'ici à la fin de son quinquennat.

Une réorganisation plutôt bien reçue par la CSMF, principal syndicat de médecins libéraux. "Si on nous donne les moyens de mieux nous organiser dans les territoires (...), nous pourrions prendre en charge y compris les soins non programmés et nous nous organiserons collectivement", a assuré à l'AFP son président Jean-Paul Ortiz, qui a souligné ne pas vouloir "entendre parler d'une obligation individuelle".

- Fermetures -

Dans la même veine, M. Macron a confirmé souhaiter que "dès 2019, 400 postes supplémentaires de médecins généralistes à exercice partagé ville-hôpital puissent être financés et envoyés dans les territoires prioritaires" pour lutter contre les déserts médicaux.

Concrètement, les services d'urgence doivent progressivement être réservés aux "urgences vitales", a avancé le président, en reconnaissant dans les récents dysfonctionnements du Samu qui ont conduit à la mort d'une jeune femme la responsabilité d'une mauvaise organisation.

Surtout, la carte hospitalière va être rebattue. "Certaines activités devront fermer", a prévenu M. Macron, en détaillant la réorganisation de l'offre hospitalière en trois catégories.

Un "label" d'hôpital de proximité sera créé, notamment à la faveur des fermetures, pour 500 à 600 établissements qui accueilleront médecine générale, polyvalente, gériatrique et soins de suite, avec des plateaux techniques de biologie, d'imagerie ou de télémedecine.

Les blocs chirurgicaux et les maternités seront regroupés dans les plus gros établissements pour leur assurer une activité plus importante, gage de sécurité.

"L'augmentation de la fréquentation des urgences explose, le président veut remettre l'hôpital à sa juste place, confirmer la proximité, cette idée est positive, il n'est pas anormal d'ajuster l'offre hospitalière", a commenté Frédéric Valletoux, président de la Fédération hospitalière de France (FHF).

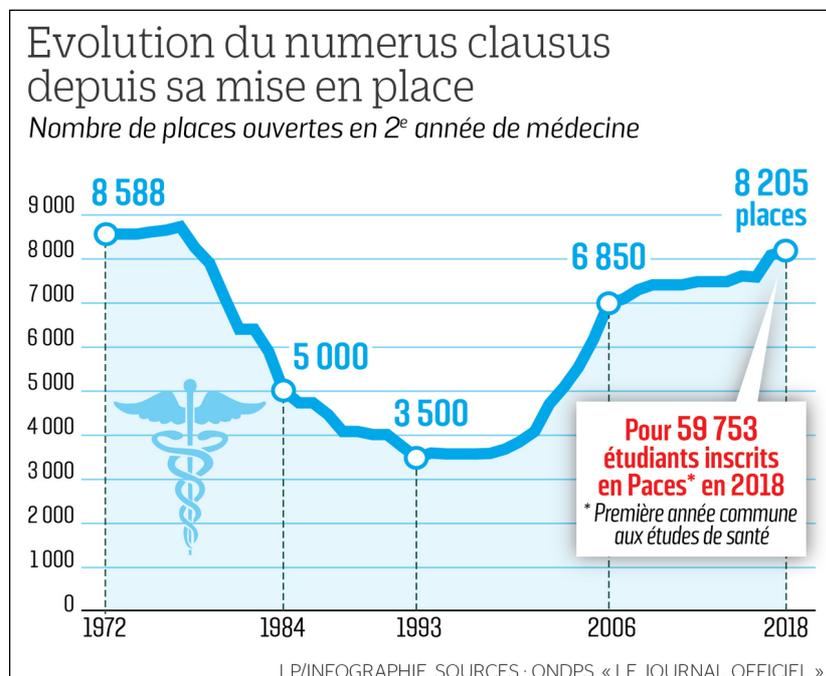
Mais le gouvernement lorgne aussi le gisement d'économies des actes "inutiles", favorisés par la très décriée "tarification à l'activité" (T2A). Dès 2019, pour des maladies chroniques comme le diabète et l'insuffisance rénale, hôpitaux et professionnels de santé libéraux devront se coordonner et partager une rémunération forfaitaire.

Agnès Buzyn : « Pourquoi nous supprimons le numerus clausus » 17 septembre 2018 Le parisien
Dès 2020, ce couperet, tant redouté par les étudiants en médecine et leurs parents, va être supprimé. La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a rencontré ce lundi six lecteurs du Parisien – Aujourd'hui en France, nous l'annonce.

C'est la fin d'un système de sélection très décrié. L'angoissant concours, qui limite le nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine, sages-femmes, dentaire ou pharmacie, sera supprimé dès 2020, annonce Agnès Buzyn au Parisien - Aujourd'hui en France. La ministre des Solidarités et de la Santé explique les raisons de ce choix, une des mesures phares de la grande réforme de la santé qu'elle présente mardi matin aux côtés d'Emmanuel Macron.

Allez-vous supprimer le numerus clausus, qui limite le nombre d'étudiants admis au concours de première année de médecine ?

Oui, nous le supprimons dès 2020. Une loi va être promulguée. Mais attention, cela ne réglera pas le problème de la démographie médicale. Aujourd'hui, en nombre, il n'y a jamais eu autant de médecins dans notre pays, mais le temps disponible face aux patients s'est réduit. Comme dans toutes les professions, les médecins veulent davantage concilier vie professionnelle et vie personnelle. Il manquera encore de généralistes ou de spécialistes dans certains territoires. Contrairement aux idées reçues, le numerus clausus n'est pas responsable de la pénurie de médecins. Aujourd'hui, nous en formons 9 000 par an, contre moins de 4 000 dans les années 1990. Ces médecins vont arriver « sur le marché » en 2025.



Alors pourquoi y mettre fin ?

Pour arrêter le gâchis humain. Ça suffit de désespérer des générations entières de jeunes qui obtiennent le bac parfois avec une mention bien ou très bien, mais qui se voient refuser l'entrée dans des études de médecine et vivent cela comme un échec fondamental. De plus, la fin du numerus clausus va permettre de diversifier les profils. Nous ne pouvons pas sélectionner les futurs médecins uniquement sur leurs compétences en maths ou en physique. Nous avons aussi besoin de profils numériques, humanistes, que l'actuelle sélection ne favorise pas. Enfin – et un film édifiant (NDLR « Première année ») sort au cinéma – il s'agit d'en finir avec la souffrance des étudiants en première année

. On voit une hausse des abandons, des dépressions, des suicides... C'est bien que quelque chose ne va pas dans notre système.

Mais comment va donc se faire la sélection ?

Comme dans toutes les filières, des examens sanctionneront le passage en deuxième année puis en troisième.

Hausse de la CSG: le gouvernement confirme un geste pour 100.000 retraités

AFP, mardi 18 septembre 2018

Le gouvernement va bel et bien introduire dans son projet de budget 2019 un dispositif destiné à compenser la hausse de la CSG pour 100.000 retraités modestes, ont indiqué mardi des sources concordantes, confirmant une information du Figaro.

Cette mesure, intégrée au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), permettra à ces retraités d'être "complètement exonérés" l'an prochain de la hausse de 1,7 point de la CSG, entrée en vigueur au 1er janvier 2018, a expliqué l'une de ces sources.

Elle s'appliquera aux personnes dont le revenu fiscal de référence se situe "juste au-dessus" du seuil retenu pour cette augmentation, à savoir 14.404 euros pour une personne seule et 22.051 euros pour un couple, a-t-elle précisé.

Seuls les retraités qui franchissent tout juste le seuil fiscal de référence deux ans de suite seront soumis à la hausse. Ceux qui le dépassent "durant une seule année" seront "exemptés", a confirmé à l'AFP une source proche du dossier.

Cette mesure correctrice avait été annoncée fin mars par le Premier ministre Edouard Philippe, dans un contexte de grogne contre la hausse de CSG mise en place pour compenser la suppression des cotisations chômage et maladie pour les salariés du privé.

Jusqu'à présent, l'exécutif n'avait pas précisé la façon dont ce dispositif allait s'articuler.

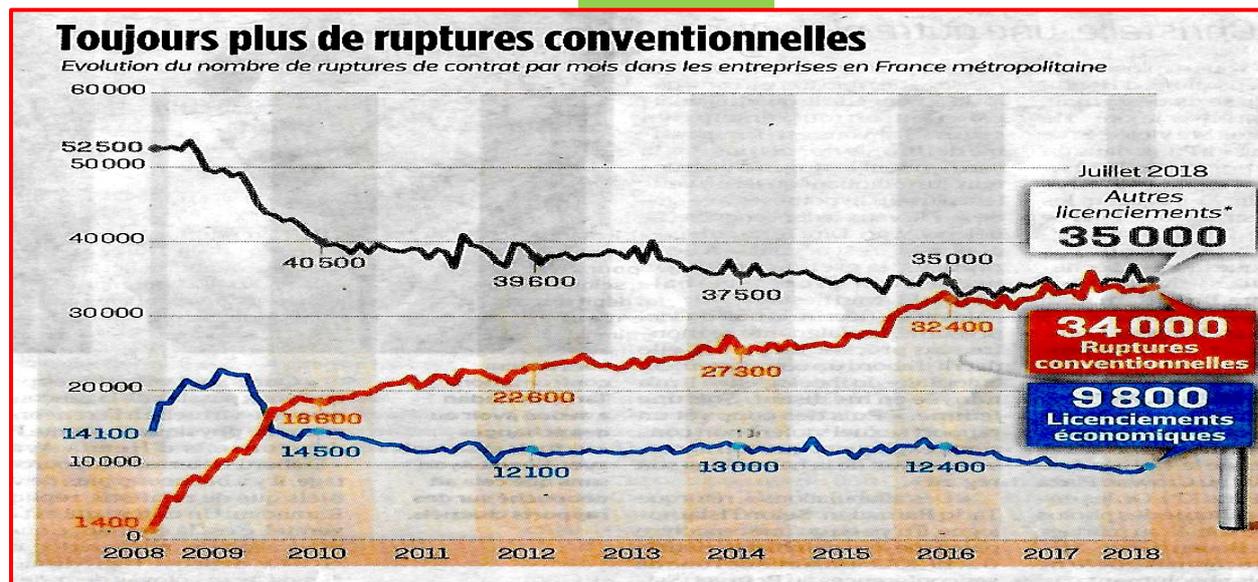
Près de 60% des retraités, soit 7,5 millions de personnes, sont concernés par la hausse de la CSG, votée dans le budget 2018. Les 40% restants, exonérés de CSG ou soumis à la CSG à taux réduit (3,8%), ne sont pas touchés.

Cette restriction a été jugée insuffisante par l'opposition, mais aussi par les associations de retraités, qui ont dénoncé à plusieurs reprises ces derniers mois une "injustice" et un "matraquage fiscal".

Pour Michel Salingue, secrétaire général de la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP), la correction apportée par le gouvernement ne va ainsi "pas régler le problème de fond".

"C'est une bonne nouvelle pour les 100.000 retraités concernés" mais "ça ne règle pas la perte de pouvoir d'achat", a-t-il déclaré à l'AFP, en rappelant que les pensions de retraites ne seraient revalorisées que de 0,3% l'an prochain, alors que l'inflation devrait atteindre 1,3%.

EMPLOI



Assurance chômage : l'exécutif hérisse les partenaires sociaux en réclamant de nouvelles économies

AFP 21 septembre 2018

Le gouvernement a réclamé vendredi que la future négociation sur l'assurance chômage permette de réaliser de 3 à 3,9 milliards d'euros d'économies en trois ans, ce que les partenaires sociaux ont dénoncé comme une "logique uniquement budgétaire".

Les négociateurs des huit organisations syndicales et patronales ont été reçus vendredi par Antoine Foucher, directeur de cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, qui leur a donné les grandes lignes du document de cadrage de la négociation.

Cette feuille de route doit leur être envoyée mardi ou mercredi.

L'exécutif a fixé comme objectif des économies comprises entre 1 et 1,3 milliard d'euros par an, soit jusqu'à 3,9 milliards sur trois ans. Un objectif qui comprend un coût estimé sur trois ans liés aux nouvelles mesures destinées aux démissionnaires et indépendants, prévues dans le cadre de la loi "avenir professionnel".

A l'issue de deux heures et demie de réunion, les négociateurs ont dénoncé la "logique budgétaire" du gouvernement et se sont laissé du temps pour décider de négocier ou non. Ils auront ensuite quatre mois pour aboutir à un accord.

Le Medef se donne jusqu'à "quelques semaines" pour se prononcer, a déclaré son représentant, Hubert Mongon, rappelant que "l'encre des précédents accords est à peine sèche".

"C'est une réforme à l'envers : on part d'un objectif budgétaire", a dénoncé Jean-Michel Pottier (CPME), qui s'est dit "extrêmement inquiet". "1,3 milliard d'économies par an, c'est beaucoup", a de son côté réagi Michel Beaugas (FO), qui a critiqué un "prisme marqué sur les économies".

Ces économies "sont extrêmement conséquentes" et "font suite à une convention où il y a eu déjà 800 millions d'économies sur les droits des demandeurs d'emploi", a regretté Marylise Léon (CFDT). Côté CGT, Denis Gravouil a prévenu qu'il n'était "pas question de baisser les droits des chômeurs".

- 'Accélérer le désendettement' -

Outre l'assurance chômage, les partenaires sociaux devront, d'ici janvier, s'atteler à la négociation de la prochaine convention tripartite Etat-Pôle Emploi et Unedic (gérée par les partenaires sociaux), et se pencher sur l'architecture du régime pour préparer l'arrivée du revenu universel d'activité, a rappelé Jean-François Foucard (CFE-CGC): "C'est en même temps, en quatre mois... tout va bien", a-t-il ironisé.

Patronat et syndicats gèrent paritamment l'assurance chômage, à travers l'Unedic. Depuis la crise, le régime est passé d'excédentaire (4,5 milliards d'euros en 2008), à déficitaire, (-3,5 milliards en 2017). Mais forte de la convention signée en 2017 et de la reprise économique, l'Unedic table sur un retour à l'équilibre dès 2019, puis à un excédent en 2020.

Pour autant, "il faut accélérer le désendettement", a fait savoir le ministère, à propos de la dette de l'Unedic qui a atteint 35 milliards d'euros. Muriel Pénicaud a estimé que c'était en luttant contre la précarité qu'on permettrait au régime de faire des économies : "Les contrats courts ça coûte 8 milliards de plus que les cotisations que ça rapporte. Donc si on lutte contre la précarité, en même temps on rend moins fragile le dispositif", a-t-elle fait valoir sur LCI.

L'exécutif souhaite notamment que soit revu le système permettant de toucher une allocation chômage et un petit salaire. Prévu pour inciter au retour à l'emploi, ce dispositif dit de "l'activité réduite" ou du "cumul emploi chômage" concerne 800.000 personnes en moyenne par mois, notamment des femmes et des seniors.

Le gouvernement demande aux partenaires sociaux de se pencher sur "la combinaison" des règles du "cumul emploi chômage" et du mécanisme des "droits rechargeables", qui permet d'augmenter la durée de prise en charge, selon le ministère.

Interrogée sur la dégressivité des allocations-chômage, la ministre a rappelé que "ce n'est pas au gouvernement de dire les solutions" mais aux partenaires sociaux de "définir si, parmi les formules, ils veulent la dégressivité ou autre chose".

Quant à la question d'un bonus-malus imposé aux entreprises qui abusent des contrats courts, mesure qui hérisse le patronat et a été retoquée plusieurs fois par le passé, elle reviendra sur la table. Mais le document de cadrage ne mentionnera pas expressément un "bonus-malus", a précisé le ministère. Si un système n'est pas trouvé, la convention d'assurance chômage ne sera pas agréée.

ECONOMIE

Epargne salariale : vers une participation plus égalitaire entre les salariés 19/09/2018 Les échos

Le projet de loi Pacte, qui sera examiné la semaine prochaine à l'Assemblée en séance, devrait revoir la répartition des revenus tirés de la participation entre les salariés d'une même entreprise.

Comme le répète souvent le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, le projet de loi Pacte a pour objectif de faire grandir les entreprises. Mais aussi de mieux répartir les fruits de la croissance entre les différents

acteurs qui y participent. La suppression du forfait social sur l'intéressement versé par les entreprises de moins de 250 salariés en est un des emblèmes.

L'OCDE moins optimiste sur la croissance mondiale 20/09/2018 Reuters

L'OCDE a prévenu jeudi que la croissance de l'économie mondiale pourrait avoir passé son pic et a revu en légère baisse ses prévisions pour 2018 et 2019, dans un contexte de tensions commerciales accrues et d'incertitudes croissantes sur les marchés émergents

À l'occasion de la publication de ses perspectives économiques intermédiaires, l'Organisation de coopération et de développement économiques plaide donc une nouvelle fois pour un renforcement des réformes structurelles pour soutenir cette croissance à l'avenir, d'autant plus que les risques baissiers se multiplient.

Si les économistes de l'OCDE s'attendent toujours à ce que le rythme de croissance de l'économie mondiale atteigne en 2018 et 2019 son plus haut niveau depuis 2011, ils ne tablent plus désormais que sur une progression de l'activité de 3,7% cette année comme l'an prochain, après 3,6% en 2017. Dans leurs précédentes prévisions globales, livrées en mai, ils évoquaient encore une accélération à 3,8% en 2018 et à 3,9% en 2019. Ces révisions à la baisse, qui concernent la plupart des pays du G20, s'avèrent particulièrement marquées dans plusieurs pays émergents confrontés à des turbulences financières.

INTERNATIONAL

Triste record, l'Afrique noire compte 413 millions de gens vivant avec moins de 1,9 dollar par le 19/09/2018 Flg. Eco.

Partout dans le monde, l'extrême pauvreté, soit un revenu de 1,9 dollars par jour selon la définition de la Banque mondiale, recule, mais elle continue d'augmenter dans l'Afrique subsaharienne, où elle frappe 41,1% de toute la population. Une tragédie absolue.

Le nouveau rapport triennal que la Banque mondiale publie ce mercredi 19 septembre sur «la pauvreté extrême dans le monde » est vivement déconseillé à tous ceux qui ont le sommeil fragile, car ce qu'on y apprend, sans être une vraie surprise, est effarant, désolant et cauchemardesque. Alors que sur tous les continents, de l'Asie à l'Amérique latine, les plus démunis, ceux qui disposent tout au plus de l'équivalent de 1,9 dollar par jour dans leur monnaie locale, tendent à devenir moins nombreux, c'est le contraire dans ce qu'on appelle aujourd'hui « l'Afrique subsaharienne ».

À juste titre la Banque mondiale, l'organisation financière cousine du FMI créée en 1944 et qui pilote l'aide multinationale au développement, se félicite que « depuis 1990, la part de la population mondiale vivant en dessous du seuil de pauvreté soit passée de 35,9% à 10% ». Le monde comptait 5,3 milliards de gens en 1990, au moment de la chute du Mur de Berlin (1989 exactement) qui avait marqué symboliquement le début de la mondialisation. 1,9 milliard de gens étaient considérés comme « extrêmement pauvres », selon la définition précédente. En 2015, l'année de l'enquête triennale de la Banque mondiale, qui, notons-le au passage doit effectuer un long travail de terrain s'agissant de pays dont les systèmes statistiques sont déficients, la population mondiale était de 7,4 milliards ; et le nombre de très pauvres a été ramené à 734 millions.



Progrès attribué à la mondialisation économique

Le succès est spectaculaire, notamment en Asie de l'Est, en Chine, et aussi en Inde. Ce progrès est souvent attribué à la mondialisation économique. « Sur les 25 dernières années, plus d'un milliard de gens sont sortis de l'extrême pauvreté, et le taux actuel de pauvreté dans le monde n'a jamais été aussi bas qu'il ne l'est aujourd'hui », observe Jim Yong Kim, le président du groupe Banque mondiale.

Malheureusement l'Afrique est totalement à contre-courant de cette tendance de long terme, et de façon plus marginale le Moyen Orient également sur les années récentes du fait de la guerre en Syrie et au Yémen. En 2002, l'Afrique subsaharienne représentait le quart du nombre de gens extrêmement pauvres dans le monde, or aujourd'hui c'est plus de la moitié (413 sur 736 millions). Le taux d'extrême pauvreté de l'Afrique (41,1%) est sans commune mesure avec celui des autres continents, comme le montre le tableau ci-joint. Sur les 27 pays de la planète qui comptent le taux le plus élevé, 26 sont aujourd'hui situés en Afrique.

Si l'Inde, du fait de son énorme population de 1,3 milliard d'habitants, affiche encore le plus grand nombre de très pauvres (170 millions, soit un taux de 13%), les sondages partiels réalisés cette année « suggèrent que le Nigeria (190 millions d'habitants) devrait dès 2018 être le pays comptant le plus d'extrêmement pauvres en valeur absolue », note la Banque mondiale.

Or la situation ne paraît pas en voie de s'améliorer, bien au contraire. Alors que la Banque mondiale et l'ONU se sont donné pour objectif de « mettre fin à l'extrême pauvreté » à l'horizon 2030, cette ambition ne pourra être réalisée stricto sensu, et au mieux il faudra se contenter d'un taux de 3%. L'explication essentielle est que l'Afrique risque fort de parasiter l'amélioration générale. « En Afrique subsaharienne, même dans les hypothèses les plus optimistes, le taux de pauvreté restera à deux chiffres (au-dessus de 10%) en 2030 », estiment les économistes de la Banque mondiale.

Les raisons de cette exception africaine sont à vrai dire parfaitement identifiées. C'est d'abord l'absence de contrôle des naissances, avec ce paradoxe heureux en soi mais terrible pour la démographie galopante, que « le recul de la mortalité en dessous de cinq ans s'est accompagné d'un reflux relativement faible dans le taux de fécondité ». Autrement dit les progrès sanitaires n'ont pas été suivis d'une amélioration des conditions sociales et économiques. « Le taux de fécondité est plus élevé parmi les pauvres et la famille plus nombreuse. De 7,9 enfants en moyenne, avec 3,5 enfants de moins de moins de 14 ans qui grandissent dans la pauvreté, au détriment de leur éducation et de leur alimentation ». À ce cercle vicieux fondamental s'ajoutent les conflits ethniques, les catastrophes écologiques, la corruption des gouvernements et des élites si nocives pour le développement économique.

Le diagnostic que la Banque mondiale dresse en 2018 n'a rien de nouveau. C'est mot pour mot celui qui faisait en 1962, au moment de la décolonisation, l'agronome René Dumont, l'un des pères de l'écologie française, dans un livre hélas prophétique et qui eu d'ailleurs un grand succès à l'époque : « L'Afrique noire est mal partie ». Il y dénonçait la corruption, le clientélisme, les relations perverses avec l'Europe, le choix de la dépendance économique plutôt qu'un développement autonome, notamment agricole.

Or depuis le remarquable constat de René Dumont, qu'a-t-on fait, sinon remplacer « Afrique noire », par « Afrique subsaharienne » ? Comme si le noir était une couleur maudite ... Il faut rendre hommage à René Dumont, à sa clairvoyance, ainsi qu'à l'Afrique noire, qui n'a pas à avoir honte de son nom ni de sa négritude chère à Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor entre autres.

EUROPE

UE : Les retraités français restent parmi les mieux lotis en Europe 17 sept. 2018 Myeurope

La France est le seul pays d'Europe à remettre en cause l'indexation des retraites sur l'inflation. Les pensions y sont cependant d'un bon niveau et constituent de revenus très sécurisés, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs en Europe.

Afin de réaliser des économies budgétaires supplémentaires, le premier ministre Edouard Philippe a annoncé la fin de l'indexation automatique des retraites de base sur le taux d'inflation.

Ainsi, les pensions versées par la caisse nationale d'assurance maladie ne seront revalorisées que de 0,3% en janvier 2019 puis de nouveau en janvier 2020 alors que l'inflation annuelle devrait atteindre entre 1,5 et 2%.

Cette perte de pouvoir d'achat, s'ajoutant à la hausse de la CSG du début de l'année, est évidemment de nature à provoquer la grogne des retraités français qui se sentent systématiquement pénalisés par la politique d'Emmanuel Macron.

Pouvoir d'achat : les retraités-cadres ne seront plus seuls à souffrir

Cette situation est relativement inédite. Malgré une indexation théoriquement systématique sur l'indice des prix, les retraites du régime général ont bien été gelées entre 2013 et 2015 mais globalement, sur la dernière décennie, elles ont été revalorisées du montant exact de l'inflation depuis 2008, soit 8,5%.

En revanche, cela n'est pas le cas des retraites complémentaires qui, en dix ans, n'ont augmenté que de 7,4% pour l'Arcco et seulement de 5,3% pour l'Agirc. En somme, les retraités cadres ont perdu plus de 4% de leur pouvoir d'achat depuis 2008.

Les pensions ont diminué légèrement en Suède...

Les retraités se serrent-ils aussi la ceinture chez nos voisins ? A une exception près, on ne constate pas de tel décrochage ailleurs en Europe. Car il n'y a guère qu'en Suède que la progression des pensions en dix ans a été inférieure de deux points à la hausse des prix.

Mais ce n'est pas en raison d'une volonté politique délibérée puisque les retraités suédois sont obligatoirement mis à contribution lorsque le système de pension devient déficitaire. Ce fut le cas en 2010, 2011 et 2014 et, ces années-là, les pensions suédoises ont été baissées.

... mais nettement augmenté partout ailleurs

Dans tous les autres pays en revanche, les retraites augmentent. C'est par exemple le cas en Allemagne, où le montant moyen versé dans les Lander de l'Ouest s'est accru de 20% pour une inflation limitée à 13%.

Une hausse du pouvoir d'achat des seniors allemands de sept points qui est encore plus spectaculaire en Espagne où elle atteint 20 points depuis 2008.

Les Britanniques ne sont pas en reste avec un pouvoir d'achat en hausse de 15%. Hausse également aux Pays-Bas, de 4%, et même en Italie bien que les gains s'y limitent à 1,3%.

Donc, sur le plan de l'amélioration des retraites, les seniors français peuvent se sentir lésés à juste titre.

Retraites élevées mais aléatoire en Europe du nord

Reste que le tableau change du tout au tout lorsque l'on observe le niveau des retraites. En 2018, les retraités français touchent en moyenne une pension de 1390 € par mois.

C'est pratiquement le même montant que les Allemands dont les salaires sont pourtant plus élevés. Et c'est plus que les Italiens et les Espagnols qui n'atteignent pas les 1100 mensuels.

En revanche, on est loin des **1.800 € touchés en moyenne par les Suédois** ou des près de **2000 € dont bénéficient les pensionnés célibataires néerlandais**.

En ce qui concerne les Britanniques, la comparaison s'avère plus délicate car, à l'instar des néerlandais ou des Danois, leur système de retraite est à plusieurs étages.

Il y a la « State pension », une retraite forfaitaire versée sur fonds publics, qui s'apparente en quelque sorte à un minimum vieillesse et qui ne varie pas en fonction des revenus.

Le régime de base qui est donc public « Basic State Pension » revu en avril 2016 « New State Pension » donne droit pour 30 années de cotisations à une pension de 122,30€ par semaine soit **489 €/mois**. La pension de réversion n'existe pas.

Mais les Britanniques doivent obligatoirement s'affilier à un régime complémentaire – au niveau individuel ou dans le cadre de l'entreprise – qui relève d'un système de capitalisation.

Des revenus additionnels tout à fait substantiels puisqu'ils portent le revenu moyen des retraités à près de 1.800 €. Mais attention : comme aux Pays-Bas où la capitalisation est très développée, ces revenus confortables sont menacés en cas de crise lorsque les rendements des fonds de pension s'effondrent.

Taux de remplacement élevé en France

Donc, en termes de revenus sécurisés, les retraités français sont plutôt bien lotis. C'est ce que reconnaissent d'ailleurs toutes les études internationales.

De fait, les Français sont champions en termes de taux de remplacement du salaire : leur retraite atteint 68% de leurs précédents revenus salariaux. C'est bien plus qu'en Allemagne (46%), qu'au Royaume-Uni (53%) et même qu'en Suède (57%).

Et si les Italiens, voire les Espagnols, sont proches du niveau français, c'est que la crise a fortement comprimé les revenus salariaux dans ces pays tandis que les gouvernants ont fait le choix d'y protéger les retraités.

Reste que si l'on compare le revenu moyen des plus de 65 ans en France au revenu moyen de l'ensemble de la population, les seniors français gagnent 14% de plus. C'est un record européen.

Plus de retraités pauvres en Allemagne ou au Royaume-Uni

Si l'on considère enfin le taux de pauvreté (50% du revenu médian), il est seulement de 3,6% chez les retraités français. C'est l'un des plus faibles d'Europe (seul le Danemark fait mieux) grâce notamment au niveau minimum vieillesse : 833€ pour une personne seule. Les pensionnés allemands (pas de minimum vieillesse en Allemagne) et italiens sont plus de 9% sous le seuil de pauvreté et c'est le cas pour 14% des Britanniques.

Ainsi donc, globalement, les seniors s'en sortent mieux que les autres en France. C'est dans ce contexte que s'inscrit la stratégie du gouvernement français de transférer une petite part du revenu des retraités aux actifs via des baisses de charges sur les salaires pour améliorer leur pouvoir d'achat et favoriser l'emploi

UE : L'automatisation pourrait creuser les inégalités territoriales

19 sept. 2018 Euractiv

Le rapport indique que "dans 60% des régions des 21 pays étudiés, les créations d'emplois peu susceptibles d'être automatisés ont été plus nombreuses depuis 2011 que les destructions de postes dans les secteurs fortement exposés au risque d'automatisation", souligne l'OCDE. [Shutterstock]

D'après l'OCDE, l'automatisation du travail pourrait frapper des régions entières et accroître les inégalités si aucun effort n'est fait pour renforcer les compétences de la main d'œuvre.

L'automatisation du travail pourrait favoriser les inégalités en matière d'emploi. D'après le rapport Créations et développement économique local 2018 de l'OCDE publié le mardi 18 septembre, l'impact de l'automatisation sur le marché du travail présente de grandes divergences selon les régions des pays développés. « La proportion d'emplois fortement exposés au risque d'automatisation est proche de 40% dans certaines régions (en Slovaquie-Occidentale, par exemple), tandis qu'elle est de 4% seulement dans d'autres (notamment dans la région d'Oslo, la capitale norvégienne) », souligne un communiqué de l'organisation internationale. De fortes disparités apparaissent également à l'intérieur des pays.

« Les innovations technologiques telles que l'automatisation peuvent alimenter la croissance de la productivité, créer de nouveaux emplois et contribuer à rehausser le niveau de vie. Mais nous devons nous prémunir contre tout creusement des disparités régionales en termes d'emploi, tant sur le plan qualitatif que quantitatif », a déclaré le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría. « Nous devrions nous attacher avant tout à améliorer les compétences et l'efficacité des entreprises dans toutes les régions. »

L'Espagne face à la robotisation

Sur l'ensemble des 22 pays étudiés, l'Espagne est le pays où la proportion d'emplois fortement menacés par l'automatisation présente le plus de variations. L'écart entre la région où cette part est la plus élevée et celle où elle est la plus faible est de 12 points. Ce phénomène est également fortement visible en Slovaquie ou en République Tchèque.

À l'opposé, le Canada est le pays où il y a le moins grand écart (1 point). L'Italie et l'Autriche apparaissent également comme des pays nettement moins vulnérables à ce genre de conséquences. Les économistes de l'OCDE expliquent que ces inégalités tiennent en partie au fait « que les secteurs et les emplois les plus susceptibles d'être automatisés ne sont pas répartis de manière égale sur chaque territoire national ».

De fortes disparités en France

Pour la France, l'institution internationale a établi, dans une note spécifique, une typologie des régions (découpage à partir des anciennes régions) en fonction des menaces que faisaient peser l'automatisation sur l'emploi récemment créé. Sur la période 2011/2016, trois régions, qui ont continué à créer des emplois, pourraient être fortement touchées par la robotisation. Il s'agit de la Basse-Normandie, la Bretagne et Midi-Pyrénées.

En revanche, sur les régions qui ont continué de détruire des emplois sur cette période, la Champagne-Ardenne, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Alsace et la région Poitou-Charentes présentent un degré de menace plus faible.

Des créations d'emplois plus favorables

En dépit du risque accru d'inégalités, les experts de l'OCDE se montrent optimistes. Selon le document, les créations d'emplois peu susceptibles d'être automatisés « ont été plus nombreuses que les destructions de postes dans les secteurs fortement exposés au risque d'automatisation ».

Généralement, les régions les moins menacées se caractérisent par une population avec un niveau de qualification élevé, « un secteur de services exportables et dynamiques », et une forte urbanisation. En revanche, les zones qui souffrent d'une faible croissance de la productivité et d'un marché du travail sinistré risquent « davantage d'être affectées par l'automatisation dans l'avenir, ce qui contribue à aggraver encore la situation de faiblesse relative dans laquelle elles sont enfermées. »

La montée en puissance des machines

Les robots devraient accomplir de plus en plus de tâches que les humains dans les années à venir. Selon un rapport sur l'avenir du travail publié par le Forum économique mondial le lundi 17 septembre, plus de la moitié des tâches seront effectuées d'ici 2025 par des machines contre 29% actuellement. En s'appuyant sur une enquête menée auprès des directeurs des ressources humaines et des responsables de stratégie à l'intérieur des grands groupes, les auteurs du rapport concluent que 54% des employés des grandes entreprises auraient besoin d'une reconversion importante.

Sur l'ensemble des entreprises interrogées, près de la moitié des entreprises anticipent d'ici 2022 une diminution de leurs effectifs à temps plein en raison de l'automatisation. À l'inverse, près de 40% prévoient

une augmentation globale de leurs effectifs et plus de 25% s'attendent à ce que l'automatisation crée des nouveaux emplois dans leur société.

Plus de créations

Si la plupart des économistes n'arrivent pas à trouver un consensus sur le nombre d'emplois créés et détruits en raison de l'automatisation, les auteurs du rapport du forum économique semblent confiants. D'après leur étude, les répondants anticipent une diminution de 984 000 emplois et un gain de 1,74 million.

« L'extrapolation de ces tendances aux grandes entreprises de la main-d'œuvre non agricole des 20 économies couvertes par le rapport suggère que 75 millions d'emplois pourraient être déplacés par un changement de la répartition du travail entre les humains, les machines et les algorithmes, tandis que 133 millions de nouveaux emplois plus adaptés à cette nouvelle division du travail pourraient émerger. »

Des mutations considérables

L'automatisation du travail devrait entraîner des transformations profondes du marché du travail avec des problèmes de pénuries de compétences. Les conséquences concrètes pour les employés sont difficiles à prédire, mais les chercheurs s'attendent à une « énorme perturbation [...] au sein de la main d'œuvre mondiale » avec « des changements importants dans la qualité, l'emplacement, le format et la permanence des fonctions ».

Selon l'enquête menée par le forum économique, tous les secteurs prévoient des pénuries considérables notamment dans l'industrie de l'aviation, du voyage et du tourisme prévoyant des besoins de reconversion très importants sur la période 2018-2022. Des pénuries sont également à prévoir dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, des services financiers et des mines et des métaux.

À l'inverse, le secteur de la grande mobilité serait celui qui serait le moins frappé par le manque de compétences et le besoin de requalifier ses employés.

JURISPRUDENCE

SOCIAL

Comité social et économique : c'est (mal) parti 18/09/2018 L'express

La représentation des salariés en entreprise change de visage avec les ordonnances Travail, provoquant remous et crispations.

"S'il y a des problèmes à la cokerie ou au laminage, comme il n'y a plus d'élus de proximité pour faire remonter l'information et déminer la grogne, les ouvriers débrayeront sans préavis. Et tout le monde sera pris de cours", pronostique Henri Botella, délégué syndical central (DSC) de la CFE-CGC chez ArcelorMittal Méditerranée, à Fos-sur-Mer. Le syndicaliste décrit un climat délétère sur le deuxième site sidérurgique de France (2 500 salariés). En cause ? L'arrivée du Comité économique et social (CSE) en lieu et place du bon vieux CE.

D'ici le 31 décembre 2019, en effet, tous les sujets jusque-là partagés entre le CE (comité d'entreprise), le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et les DP (délégués du personnel) au sein des entreprises de plus de 11 salariés, devront être rassemblés dans une seule instance : le CSE, acté par les ordonnances Macron du 22 septembre 2017. **Autrement dit, tout ce qui touche à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à la formation professionnelle, à l'organisation du travail, à la santé et la sécurité, aux œuvres sociales, et aux soucis des salariés au quotidien, seront discutés et traités dans ce lieu unique.**

Près de 9000 comités économiques et sociaux ont déjà vu le jour au 1er semestre 2018, se félicitait le ministère du Travail il y a une semaine. Un succès ? Pas si sûr. Il n'y a pas de rush. Les entreprises ont même tendance à procrastiner sur ce chapitre ardu, constatent des avocats, experts en droit social. À l'épreuve du terrain, les craintes ne sont pas minces et ce bouleversement fait grincer bien des dents.

La santé et la sécurité aux mains de novices

Chez ArcelorMittal en région Paca, comme ailleurs dans l'industrie, le BTP, les transports, la distribution, ou les services, **la fusion des trois instances représentatives du personnel (IRP) en CES entraîne la diminution du nombre d'élus et inquiète. Pas seulement sur les plans technique et juridique, mais aussi sur celui de son futur fonctionnement. Les syndicats, comme certains DRH, dénoncent, selon leurs propres mots des "incohérences", des "irritants" et un "appauvrissement"** qui vont au-delà des postures idéologiques.

Principal objet des griefs : la disparition du CHSCT qui laisse la place à une commission dédiée du CSE, la commission santé, sécurité et conditions de travail ou CSSCT, obligatoire au-delà de 300 salariés, qui aura

des prérogatives et une portée identique. Identiques en théorie, car dans la pratique, les industriels -en première ligne quant à la dangerosité des machines et des produits- en doutent. "On ne pourra plus y convier des spécialistes internes, de la maintenance notamment, qui apportaient au CHSCT leurs compétences pointues, fustige Alain Eberbecq, le DRH du groupe Poclain (moteurs hydrauliques, 900 salariés en France). **Dans la logique de réduire le nombre d'élus, on va confier ces questions capitales à des néophytes, qui n'ont pas forcément un intérêt pour elles. On tue le CHSCT."**

Globalement, toutes les expertises accumulées au fil du temps par les membres, notamment en termes de RPS (risques psycho-sociaux), vont se perdre regrettent nombre d'élus.

La relève syndicale en péril

"Les jeunes ingénieurs nous le disent : ils ne sont pas là pour faire du syndicalisme toute la journée, car durant ce temps, ils ne font pas d'acier !", rapporte Hervé Botella chez ArcelorMittal. Leur métier d'abord ! **Les élus titulaires dans le CSE, avec ses diverses commissions, devront effectivement être costauds, connaître tous les domaines de la vie de l'entreprise (dont la sécurité), pour analyser, proposer et argumenter. Bref, être des pros des IRP (instances représentatives du personnel) et donc bûcher. Dès lors, comment trouver des candidats prêts à s'investir autant, quitte à nuire un chouïa à leur carrière au profit de l'intérêt collectif ? Surtout quand les employeurs ne valorisent pas l'expérience syndicale dans l'évolution professionnelle, et qu'il est difficile de progresser après un mandat.**

Et cela sans compter la règle de la parité homme-femme sur les listes électorales, qui rajoute de la complexité. **"En outre, on n'a pas d'heures de délégation attribuées aux suppléants. Et comme ils n'assisteront plus aux réunions plénières, il sera difficile de les former,** déplore Gilles Telal, délégué syndical CFE-CGC chez ExxonMobil France (2 950 salariés). Or il est capital d'assister aux débats pour apprendre en observant et pour s'informer. Les DRH donnent souvent des documents épurés, et les complètent dans le détail autour de la table. Ayant peur des fuites, ils préfèrent l'oral à l'écrit. En amont, il faut donc pouvoir reconstituer le puzzle pour se préparer."

Des hotlines à la place des représentants des salariés

Exit les délégués du personnel. Du coup, les interrogations ou doléances diverses des salariés "risquent d'être marginalisées ou noyées dans la masse des sujets, pressent Sébastien Saubesty délégué syndical CGT chez DutyFly Solutions (vente de produits Duty free à bord des avions, 58 salariés à Roissy). J'observe, par exemple, que dans le CSE d'une petite entreprise de bagagistes juste à côté, l'ordre du jour est construit avec la direction, qui retoque en séance les points trop opérationnels."

Pourtant ces questions émanant du terrain donnent le pouls de l'entreprise. Certes, elles pourront être relayées par de nouveaux acteurs, les représentants de proximité, à condition de les instaurer (pour le législateur, il s'agit d'un point facultatif). ArcelorMittal Méditerranée, qui dans son accord s'en tient au minimum prévu par les textes, n'en a signé aucun.

ExxonMobil a eu une autre idée : offrir aux salariés de poser leurs questions on line, lesquelles seront recensées et triées par les élus avant de les remonter à la DRH. Un procédé qui ne les aidera pas nécessairement à détecter les "signaux faibles" d'un dysfonctionnement, d'un ras-le-bol, ou d'un épuisement au sein des équipes.

L'agglomération illogique de CE disparates

L'affaire se corse davantage au sein des sociétés qui englobent des entités autonomes, et dont le CE adapte sa politique et ses budgets aux spécificités internes. "Là il y a des chèques cadeaux et des colis gourmands, négociés avec les fournisseurs locaux ; ici, ils préfèrent les chèques vacances ; ailleurs, ce sont d'autres choix. Si on aboutit à un CSE unique, tout risque de rentrer dans le pot commun, en particulier pour les activités sociales et culturelles", explique un élu d'une société d'électronique, dont les 700 salariés en agences sont répartis sur trois sites, lesquels ont chacun leur CE, ancré dans son territoire, avec ses us et coutumes.

De tels fusions ou redécoupages régionaux du périmètre des CE actuels en vue de créer les CSE, comme chez IBM-France, remettent de facto en cause les pratiques d'achat menées jusque-là, ainsi que les conventions passées avec les voyagistes et club de sports du coin par exemple, ou les critères d'attribution de logements sociaux quand ils existent. Sans compter des cartographies absurdes qui entravent les mobilités géographiques et les mutations inter-sites.

La perspective de réunions interminables

S'il y a un point qui ennuie vraiment les DRH, hormis la sécurité, c'est de perdre du temps à faire des tours de table lors des sessions de CSE. Parce que trois instances en une, ça fait plus de monde que dans les comités d'entreprise. "Les discussions vont s'allonger. Il s'agira d'animer les réunions autrement pour être aussi efficace, estime Patrice Casenave, la DRH du groupe Schmidt (cinq usines, 1600 salariés). Il faudra faire tourner la parole, éviter que les participants ne se coupent, pousser chacun à synthétiser..."

Une nouvelle habitude à prendre et à faire prendre. "C'est un risque auquel on veillera, renchérit de son côté Bruno Pavie, DRH du groupe de BTP NGE (11 000 collaborateurs). Il nous obligera à bien documenter, bâtir, et étayer nos interventions" Et parfois à trouver (aussi) des solutions pas forcément au goût de leurs interlocuteurs.

Dans des structures aux entités éclatées, des syndicats s'émeuvent de l'utilisation de la technologie. Chez IBM France, pour chacun des CSE (trois en tout), **trois réunions sur douze, se dérouleront en visioconférence.** "C'est mieux que le mail, une machine à embrouilles, mais on se demande comment ça se passera parce qu'à distance, **on perd en qualité de la relation humaine et en compréhension**", constate Frank Setruk, délégué syndical central (DSC) de la CFE-CGC. Et puis, dans les entreprises, si en plus tous les suppléants sont là - une option négociable - les réunions physiques pourraient devenir monstrueuses, générant de lourds problèmes de logistique. Au siège d'Esso SAF à Paris la Défense, pour accueillir le CSE, les salles seront trop petites, assure l'élu de la CFE-CGC Gilles Telal, "même sans les suppléants, qui ne seront pas invités". Faudra-t-il se résoudre à louer des amphithéâtres ?

Commentaire : Même si certains employeurs, certains DRH se disent dépités par ces nouvelles dispositions imposées par le gouvernement Macron approuvées tout de même par un très grand nombre de politiques quel que soit leur bord, il n'en demeure pas moins qu'elles correspondent aux souhaits, aux vœux d'une majorité d'employeurs.

Depuis cinquante ans ces derniers voulaient leur revanche sur les droits et acquis obtenus à cette époque en quelques semaines de grève ; en particulier sur les moyens que les syndicats avaient « arrachés » pour représenter et défendre au mieux les intérêts des salariés dans les instances existantes (CE, DP, CCE) mais en obtenant de nouvelles structures de représentation (Hygiène sécurité, formation, conditions de travail).

Bien sûr, ces droits nouvellement acquis correspondaient aussi à une évolution de la démocratie dans notre République. Au fil du temps dans le cadre d'une européanisation mais surtout une mondialisation galopante notamment sur le secteur économique et concurrentiel, les patrons acceptèrent de moins en moins les pouvoirs des syndicats, les droits des salariés aux travers des différentes instances mises en place. Ils n'ont eu de cesse de faire pression sur les différents gouvernements depuis une bonne trentaine d'années pour que ces derniers élaborent et votent « des contre réformes sociales », (il faut se rappeler la CSG de Rocard, les retraites et la sécurité sociale plan Juppé en 1995 etc.). Il est même arrivé comme en août 2008 que certains syndicats (CFDT, CGT) collaborent tel l'accord sur la représentativité syndicale au niveau des entreprises, des branches professionnelles.

Alors ! faut il s'étonner aujourd'hui des conséquences que va engendrer la loi travail du Premier Ministre Edouard Philippe, voulue par le Président Macron et que vont subir les travailleurs et leurs représentants ; les syndicats ?

Les valets que sont certains d'employeurs, de la finance internationale vont avoir les mains encore plus libres pour faire fructifier la rentabilité de leurs actions, le contre poids de la classe ouvrière s'étant allégé avec toutes ces réformes.

Les travailleurs à qui depuis un certain temps les politiques, les décideurs leur inculquent « le mirage de l'individualiste » sous de nouvelle forme de contrat (auto-entrepreneur, contrat de mission etc.) vont de plus en plus être soumis aux désidératas des donneurs d'ordre quand ils ne seront pas sous la coupe, la contrainte de la machine ou du robot !

Les relations des représentants des salariés avec employeurs vont être complètement déshumanisées (Hotline),

La corde se tend de plus en plus, le fossé des inégalités s'agrandit, la paupérisation, la pauvreté sont sur un vecteur exponentiel, malheureusement ce n'est pas spécifique à la France, on le constate partout sur la planète et cela conduit inexorablement quelque soit le continent, au populisme quand ce n'est pas au fascisme tel que l'on a connu au cours du siècle dernier et dont des relents réapparaissent à nouveau en Europe.

Avec la mise en place du CSE, la loi travail porte un coup fatal certes aux authentiques organisations syndicales (libres et indépendantes de tous les pouvoirs, de toutes les chapelles, tel que le perpétue FO) et qui sont encore les derniers remparts pour sauver notre République Laïque et démocratique mais elle porte aussi un coup aux moyens que se sont donnés les travailleurs pour se faire entendre.

Ne cachons pas que si pour les travailleurs ces possibilités de se faire entendre, de se défendre disparaissent, si les syndicats n'existent plus, demain ça peut être le chaos qui n'aura rien à voir avec des grèves à répétition ; à la grève générale, ce sera un chaos que personne ne pourra maîtriser sauf éventuellement un dictateur comme on a pu en voir par le passé.

Il est grand temps que les salariés mais aussi les responsables de la nation prennent conscience de cela afin d'éviter cet hypothétique chaos dont personne ne peut connaître l'issue et les conséquences.

Comité social et économique : refondation ou continuité ? LE MONDE | 19.09.2018

Dans cette chronique hebdomadaire, le juriste Jean-Emmanuel Ray revient sur les débuts de la mise en œuvre de cette mesure, la plus importante des cinq ordonnances du 22 septembre 2017.

Devant remplacer avant le 31 décembre 2019 les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE) ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), l'unique comité social et économique (CSE) est, pour les grandes entreprises comme pour les syndicats, la mesure la plus importante des cinq ordonnances du 22 septembre 2017.

Côté employeurs, « la fin du mille-feuille des institutions représentatives du personnel » était une vieille revendication. Outre la redondance des consultations, elle pouvait se fonder sur le droit comparé : nulle part, une entreprise moyenne n'est tenue de procéder à l'élection de trois institutions élues du personnel distinctes. Même si, depuis août 2015, l'employeur de moins de trois cents salariés pouvait déjà fusionner les trois institutions représentatives en une « délégation unique du personnel ».

Avant la réforme, un militant sur quatre était ainsi protégé ; or, depuis la mise en place d'environ neuf mille CSE, le nombre des mandats a diminué d'un tiers

Pour les syndicats représentatifs, qui ont le monopole de présentation des listes au premier tour des élections, cette multiplication des mandats permettait d'assurer une présence et une visibilité aux différents niveaux (établissements, entreprise), tout en donnant à chacun de leurs élus (titulaires et suppléants) une protection contre le licenciement. Avant la réforme, un militant sur quatre était ainsi protégé ; or, depuis la mise en place d'environ neuf mille CSE, le nombre des mandats a diminué d'un tiers.

La grande majorité de nos entreprises n'en ayant pas encore créé, les mois à venir vont donc être chauds. Car cette profonde métamorphose doit automatiquement intervenir lors des prochaines élections professionnelles ; avec leurs éventuelles surenchères, les élections déterminant pour quatre ans la représentativité de chaque syndicat depuis 2008.

Emmanuel Macron face à la fronde des retraités AFP 19.09.2018

Alors que les aînés avaient en 2017 davantage voté pour l'actuel chef de l'Etat que la moyenne des Français, ils sont aujourd'hui une large majorité à se dire déçus de l'action de l'exécutif

« Il faut arrêter d'emmerder les retraités ! » D'habitude réticent à raconter les coulisses du pouvoir, l'Elysée a fait une exception, lundi 17 septembre. Selon l'entourage d'Emmanuel Macron, le chef de l'Etat a tenu une réunion avec ses conseillers, le même jour, au cours de laquelle il a exclu toute velléité de modifier les droits de succession durant le quinquennat. « On n'y touchera pas tant que je serai là (...). On a demandé des efforts aux retraités. Mais, maintenant, arrêtez de les emmerder », aurait cinglé le président, paraphrasant Georges Pompidou qui, en 1966, lorsqu'il occupait Matignon, avait enjoint à ses conseillers de « foutre la paix » aux Français.

L'Elysée ne s'en cache pas, cette sortie était destinée à éviter les spéculations sur un alourdissement des droits de succession. C'est Christophe Castaner, le patron de La République en marche (LRM), qui avait allumé la mèche, vendredi 14 septembre. Lors de sa conférence de presse de rentrée, le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement avait annoncé l'ouverture d'une « réflexion sans tabou sur la fiscalité des successions ». Une erreur, selon le président. « On a besoin d'un équilibre dans les efforts. A partir du moment où les retraités ont été mis à contribution, il n'est pas question d'en rajouter », estime un conseiller. Cette exception à l'habituel mutisme de l'Elysée en dit long sur l'inquiétude que provoque la colère des retraités au sein de l'exécutif, malgré le choix assumé jusqu'à présent de privilégier les actifs. Gérard Collomb lui-même a mis les pieds dans le plat, mardi 18 septembre, dans un entretien à L'Express : « Il faut écouter les personnes âgées. Si celles-ci protestent, ce n'est pas parce qu'elles sont de mauvaise foi. Oui, à un moment donné, il ne faut pas charger la barque. »

Un tiers des seniors sans emploi ni retraite sont pauvres 19/09/2018 | Les échos/Valeurs actuelles

Combinés, le chômage de masse et le décalage de l'âge de la retraite créent des « poches de pauvreté » parmi les seniors. L'étude du ministère de la Santé révèle que près d'un million et demi de seniors ne touchent ni revenu d'activités ni pension de retraite.

Hors de l'emploi, hors de la retraite, et autour de 60 ans : ces situations « constituent potentiellement des poches de pauvreté », explique la direction de la recherche du ministère de la Santé (Drees), dans cette

étude qui vient d'être rendue publique. Des poches d'autant plus visibles, que le taux de pauvreté des seniors est relativement réduit, à 7 %, contre une moyenne nationale de 14 %. Ces absences « *constituent potentiellement des poches de pauvreté* », explique la Drees aux Echos, qui dévoilent l'étude. « *En 2015, 1,4 million de personnes âgées de 53 à 69 ans n'ont perçu ni revenu d'activité ni pension de retraite, que celle-ci soit de droit direct ou de réversion, soit 11% des personnes de cette tranche d'âge* », précise l'étude.

Vivre avec moins de 1 000 euros par mois

Le taux d'emploi a augmenté ces dernières années chez les seniors, rappellent Les Echos, mais pas suffisamment pour combler le décalage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans.



Lorsqu'ils sont touchés par le chômage, les seniors ont plus de difficultés à retrouver un emploi. D'après l'étude, 32% de ces seniors qui n'ont ni emploi ni retraite, vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1 000 euros par mois. Ce sont en majorité des femmes, moins diplômées que les autres seniors et qui se déclarent en moins bonne santé.

Comme le précisent Les Echos, certains ménages ne vivent pas dans la pauvreté grâce au salaire ou à la pension de leur conjoint. Les ménages comprenant un retraité sans activité ni pension de retraite tirent 45% de leurs revenus du salaire du conjoint et 25% par la pension de ce dernier. Mais, pour les ménages sans emploi ni retraite, les aides sociales représentent 44% du revenu, précise la Drees : elles regroupent des allocations pour adulte handicapé et le RSA. Le minimum vieillesse, lui, est versé à partir de 65 ans. Le niveau de vie médian de ces seniors s'élève à 1 270 euros, alors qu'il est de 2 090 euros chez les seniors en emploi et de 1 860 euros chez les retraités.

Après 50 ans, on vit souvent sans emploi ni retraite 19/09/2018 Fig. Eco.

D'après une étude du service statistique du ministère de la Santé, 1,4 million de Français, âgés de 53 à 69 ans, ne perçoivent ni revenu d'activités, ni pension de retraite. Un tiers d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté.

On parle souvent des jeunes sans emploi ni formation. Moins des seniors sans emploi ni retraite. Ils sont pourtant 1,4 million en France, soit 11% des 53 à 69 ans. Dans une étude publiée ce mercredi, et basée sur des chiffres de 2015, le service statistique du ministère de la Santé (Drees) se penche sur les problématiques que traversent ces seniors, «qui concernent à la fois les politiques publiques de l'emploi et celles de la retraite». Voici le portrait-robot de ces Français, ni actifs ni retraités, qui traversent «une période intermédiaire».

Des femmes de 58 ans peu ou pas diplômées

Ces seniors sont majoritairement des femmes (pour 2 sur 3). Ils sont âgés en moyenne de 58 ans. Plus jeunes que les retraités (qui ont 64 ans de moyenne d'âge), ils sont pourtant en moins bonne santé qu'eux. «29 % se déclarent en mauvais ou très mauvais état de santé et 30 % ont une reconnaissance administrative de handicap, contre, dans les deux cas, 11 % de l'ensemble des seniors » précise l'étude. Ils sont aussi globalement moins diplômés. La moitié n'a pas de diplôme ou juste le certificat d'études primaires (CEP), contre 27 % des seniors qui travaillent et 40 % des retraités. En outre, 61 % d'entre eux ont été ouvriers ou employés. C'est plus que la moyenne des seniors en emploi ou retraités.

Éloignées du monde du travail

Ils se situent aussi moins dans une démarche de retour à l'emploi, que les actifs. 13 % de ces seniors sont des chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT). C'est-à-dire qu'ils cherchent activement un emploi et sont disponibles pour travailler. C'est deux fois moins que chez les 25 à 52 ans, sans emploi. «Le sentiment d'éloignement du marché du travail et le découragement prédominant» chez ces seniors, constatent les auteurs de l'étude. Ainsi, «32 % d'entre eux pensent qu'ils ne trouveront pas d'emploi et 10 % estiment qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans leur domaine de compétence ». « Dans 22 % des cas, ces seniors évoquent également les problèmes de santé comme frein principal à la recherche.»

Plus exposées à la pauvreté

Ces seniors sans travail ni retraite sont plus exposés à la pauvreté que les actifs ou retraités. En effet un tiers d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 265 euros par mois. Sans les minima sociaux (aides au logement, minima sociaux, ou encore pensions d'invalidité et l'allocation aux adultes handicapés), ils seraient encore plus nombreux à ne pas réussir à joindre les deux bouts. «Sans

transferts sociaux et fiscaux, 45,6 % de ces seniors seraient pauvres, contre 32,1 % après redistribution» souligne la Drees.

La situation du foyer peut aussi changer la donne. Ces seniors sont plus exposés à la pauvreté lorsqu'ils sont seuls ou que leur conjoint est dans la même situation, sans emploi ni retraite. Dans ces deux cas de figure, « environ 55 % d'entre eux vivent ainsi sous le seuil de pauvreté ». Ceux qui vivent seuls et ne sont pas en situation de handicap - ne bénéficient même pas de l'allocation aux adultes handicapés, l'AAH - vivent, pour 71,8 % d'entre eux, sous le seuil de pauvreté. « C'est l'un des taux les plus hauts relevés dans l'observation de la pauvreté en général » précisent les auteurs de l'étude.

L'étude nuance toutefois ce constat de pauvreté. Un quart de ces seniors se situent parmi les 40 % des ménages les plus aisés. « Il s'agit en majorité de femmes en couple sans enfant à charge, âgées d'une soixantaine d'années et étant relativement diplômées », majoritairement propriétaires, et vivant en bonne santé.

Congé maternité : bientôt allongé pour les indépendantes 20/09/2018 AFP/Reuters

Le congé maternité pour les travailleuses indépendantes et les exploitantes agricoles va être allongé, a annoncé jeudi le premier ministre Édouard Philippe, précisant que la question d'un renforcement du congé paternité serait, elle, examinée dans un second temps. « On va commencer à bouger sur le congé maternité (...) pour faire en sorte d'améliorer la situation » notamment des exploitantes agricoles et des travailleuses indépendantes, a dit le chef du gouvernement sur France Inter.

Cette mesure, qui répond à un engagement de campagne d'Emmanuel Macron, figurera dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2019 qui sera présenté mardi prochain. Dans le détail, la durée minimale d'arrêt en cas de grossesse va être fixée à huit semaines pour toutes les femmes - deux semaines avant la naissance et six semaines ensuite, a précisé Matignon.

Le congé maternité des indépendantes sera lui porté à 16 semaines, comme pour les salariées. Les travailleuses indépendantes bénéficieront ainsi de 38 jours de congé supplémentaires. « Nous harmoniserons les congés en conservant toutefois des spécificités, car à chaque profession des besoins particuliers », souligne-t-on à Matignon. « Pour l'agricultrice, celui de continuer à faire tourner son exploitation en son absence. Pour l'indépendante, celui de ne pas cesser trop longtemps toute activité. Cela sera débattu au Parlement. »

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était engagé à créer "un congé de maternité unique garanti pour toutes les femmes, quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, intermittente, non-salariée, statut multiple, etc.) aligné sur le régime le plus avantageux." Concernant la question du renforcement du congé paternité, qui a fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas), le premier ministre a indiqué qu'elle serait examinée dans un second temps.

SANTE-SECURITE

Plan santé : 3,4 milliards d'euros investis d'ici quatre ans 18/09/2018 AFP/les échos

L'objectif est de renforcer l'offre de soins, avec une rallonge budgétaire de 400 millions d'euros dès 2019 et la suppression du numerus clausus en 2020.

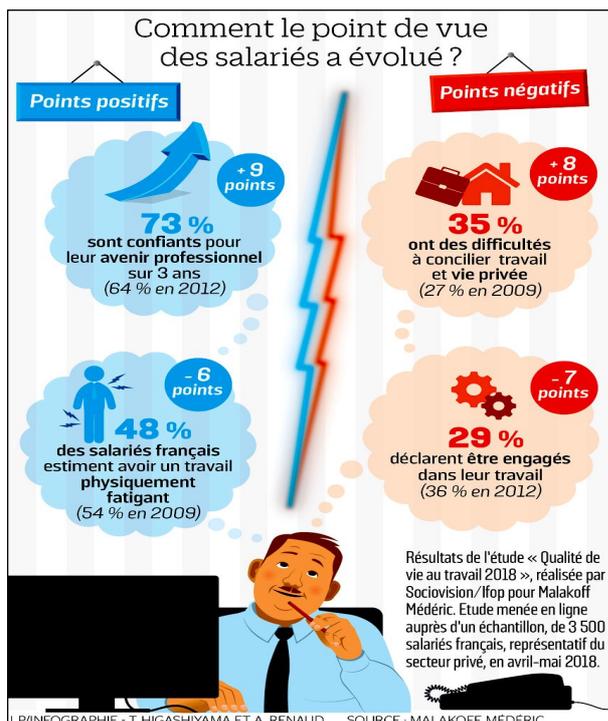
Fin du numerus clausus, assistants médicaux, urgences... L'objectif est de renforcer l'offre de soins, avec une rallonge budgétaire de 400 millions d'euros dès 2019.

Santé au travail : la pénibilité recule, pas la fatigue nerveuse 19 septembre 2018 Le parisien

Un travail moins fatigant physiquement, mais un équilibre vie professionnelle-vie personnelle plus difficile à trouver, c'est ce qui ressort du dixième Baromètre Santé et qualité de vie au travail de l'assureur Malakoff-Médéric que nous publions en avant-première.

Bonne nouvelle, la pénibilité recule. Les salariés qui étaient 54 % à juger leurs fonctions « physiquement fatigantes » en 2009 ne sont plus que 48 % en 2018. Globalement, les salariés constatent moins de gestes répétitifs, de charges lourdes et de postures pénibles. « Les entreprises ont fait des efforts de mécanisation et de prévention des risques, notamment dans les secteurs du BTP et de l'industrie », se félicite Anne-Sophie Godon, directrice de l'innovation du groupe Malakoff-Médéric.

Autre motif de satisfaction, 73 % des sondés se déclarent confiants dans leur situation professionnelle « pour les trois prochaines années ». C'est 9 points de mieux qu'en 2012. « Les grands plans de départs, de réorganisation sont plutôt derrière nous », glisse la directrice de l'innovation qui souligne qu'il n'y « a jamais eu autant de salariés satisfaits au travail ». Ils sont en effet 73 % dans ce cas.



Le temps de transport reste un point difficile

Néanmoins le temps de transport reste un point difficile. Particulièrement en Ile-de-France où, selon l'étude, 56 % des salariés passent plus d'une heure par jour dans le métro, leur voiture, contre un tiers en moyenne nationale.

La pression psychologique

Mais derrière ce satisfecit, le sondage pointe des zones d'ombre importantes. Ainsi, l'engagement des salariés vis-à-vis de leur entreprise est en net recul : il est passé de 36 % en 2012 à 29 % en 2018. Et la tentation de se mettre en arrêt maladie, sans raison médicale avérée, traverse 29 % des sondés, contre 21 % en 2012. Les nouveaux modes de production restent sans effet sur la pression psychologique. Pour un salarié sur deux, celle-ci n'a pas baissé en dix ans.

20% des salariés aident un proche malade ou dépendant

Et trouver l'équilibre entre « vie perso-vie pro » est considéré comme de plus en plus difficile par 35 % du panel. C'est huit points de plus qu'en 2009 !

Derrière ce chiffre, on peut voir la difficulté à se déconnecter de son smartphone, de son ordinateur, mais pas uniquement. Ainsi 2 salariés sur 10 déclarent s'occuper régulièrement d'un proche malade ou dépendant. Au total, 72 % des sondés admettent que leur travail est « nerveusement fatigant » (4 points de plus qu'en 2009.)

Mieux accompagner les collaborateurs

Un constat qui invite les employeurs à réfléchir à des pistes d'amélioration, rendues d'autant plus nécessaires avec le recul du départ à la retraite : un salarié sur deux estime qu'il sera incapable de travailler au même rythme dans dix ans, selon le baromètre Malakoff-Médéric.

« Il faut mieux accompagner les collaborateurs dans les transformations, accompagner les fragilités et tenir compte du vieillissement des salariés dans les conditions de travail », souligne Anne-Sophie Godon. Ces questions figurent à l'agenda de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, qui a prévu de s'attaquer à la santé des salariés et à leur qualité de vie au travail en 2019.
